

# Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 25188070F — Mise à jour : 16 février 2026

Organisme responsable : AESTHETICA FORMATION S.A.S.

## Contenu

### Objectifs

Connaître et mettre en œuvre la réglementation relative au tatouage par effraction cutanée et au perçage corporel, notamment exécuter les formalités déclaratives obligatoires ; Maitriser le risque infectieux et les risques de complication pour le professionnel exerçant l'acte de tatouage ou perçage corporel :

### Programme

#### Partie Théorique – en autonomie – en distanciel

**Unité 1 :** Rappel des réglementations et des normes relatives au tatouage et au perçage corporel, aux produits de tatouage et aux bijoux de perçage corporel, de la vigilance relative aux produits de tatouage et des recommandations existantes dans le champ du tatouage et du perçage corporel

**Unité 2 :** Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau et des muqueuses et notamment la cicatrisation

**Unité 3 :** Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique

**Unité 4 :** Contre-indications et interdiction, pour la réalisation d'un acte dans la pratique professionnelle et généralités relatives aux risques allergiques et infectieux, y compris les agents infectieux responsables des complications liées aux actes de tatouage et de perçage corporel.

**Unité 5 :** Stérilisation, désinfection du matériel, des instruments et des dispositifs utilisés et enregistrement des processus et la traçabilité des dispositifs utilisés dans ces techniques

**Unité 6 :** Règles de protection du travailleur, y compris les règles de gestion des accidents d'exposition au sang et les obligations et recommandations vaccinales

**Unité 7 :** Achat et gestion du matériel (choix du conditionnement pour une meilleure gestion des stocks, conservation des preuves d'achat), utilisation du matériel (conservation, traçabilité) et élimination des déchets

**Unité 8 :** Exigences relatives aux différents espaces de travail et au mobilier (nettoyage et désinfection)

#### Partie Pratique – en présentiel – sur site

**Unité 9 :** Procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage corporel

- Connaître la procédure d'hygiène des mains ; Savoir utiliser des gants, notamment stériles ; Savoir préparer le poste de travail, le matériel, notamment stérile, et l'organiser ; Savoir préparer et utiliser un champ stérile ; Savoir manipuler des objets souillés et débarrasser un plan de travail ; Savoir réaliser une asepsie cutanée ; Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation

## Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel

Dates et lieux de formation

| N° session | Modalité   | Lieu      | Du         | Au         |
|------------|------------|-----------|------------|------------|
| 2126510    | Présentiel | Chantepie | 31/12/2025 | 18/12/2026 |
| 2133078    | Présentiel | Brest     | 31/12/2025 | 30/12/2026 |
| 2139570    | Présentiel | Chantepie | 17/05/2026 | 20/05/2026 |

Source : GREF Bretagne #25188070F